

INFO-ACTUALITES

Le partage d'énergie dans l'industrie agro-alimentaire : comment ça fonctionne ?



Depuis l'adoption des directives européennes de 2018 et 2019, un

nouveau modèle s'ouvre à des acteurs qui, jusqu'alors, n'étaient pas impliqués dans le secteur de l'énergie. Des PME, des citoyens ou encore des autorités locales peuvent désormais se regrouper au sein de communautés d'énergie et mener ensemble des activités liées au secteur de l'énergie. Ces activités sont accessibles à tous les membres, selon des règles transparentes définies collectivement.

Parmi les possibilités offertes, le partage d'énergie occupe une place centrale. Le principe est simple : l'électricité produite par une installation locale — panneaux photovoltaïques, éolienne ou autre — est répartie entre les membres de la communauté. Chacun peut ainsi consommer une énergie produite à proximité, sans être physiquement raccordé à l'installation. Les participants fixent ensemble le prix de cette électricité et choisissent la méthode de répartition la plus adaptée à leurs besoins.

Techniquement, le partage d'énergie repose sur les données issues des compteurs intelligents. Lorsqu'un membre consomme de l'électricité au moment où l'installation de production injecte de l'énergie sur le réseau, cette consommation est considérée comme provenant directement de l'installation. Ce mécanisme permet de décentraliser la production et de redonner la main à des acteurs locaux, même s'ils ne sont pas des professionnels du secteur énergétique.

Les bénéfices sont nombreux. Le premier est économique : le prix de l'électricité partagée est généralement plus stable et plus bas que celui du marché, car il n'est pas soumis aux fluctuations géopolitiques. Le partage d'énergie favorise également une meilleure compréhension des enjeux énergétiques et des factures, en rendant les consommateurs acteurs de leur propre approvisionnement. Enfin, il ouvre l'accès à une énergie renouvelable locale à ceux qui ne peuvent pas investir seuls dans une installation.

Article rédigé par Energie Commune asbl (ex APERE)



Source Photo : DR (Fiwap)

Dans l'industrie agro-alimentaire, ce modèle trouve un terrain particulièrement favorable. Les exploitations agricoles disposent souvent de vastes toitures inutilisées, idéales pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Pourtant, un agriculteur peut hésiter à investir seul, notamment si sa consommation en journée est faible. La création d'une communauté d'énergie change la donne.

Imaginons un agriculteur possédant plusieurs hangars. Il ne consomme pas assez d'électricité en journée pour rentabiliser une installation solaire. En revanche, en s'associant avec des commerces de proximité, des habitants et les autorités locales, un projet collectif peut émerger. Ensemble, ils financent l'installation photovoltaïque sur les toitures disponibles et organisent un partage d'électricité. Chacun bénéficie alors d'une partie de la production, selon les règles définies par la communauté.

Au-delà des économies réalisées, ce type de projet renforce les liens entre acteurs d'un même territoire et contribue à une transition énergétique plus inclusive. Le partage d'énergie devient ainsi un levier concret pour développer les énergies renouvelables dans le secteur agro-alimentaire tout en dynamisant les coopérations locales.

Plus d'information :

Vers notre site : www.energiecommune.be

Vers le site de la Cwape concernant les communautés d'énergie :
<https://www.cwape.be/node/158>